

Règlement sur l'armement de l'Infanterie

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : Règlement sur l'armement de l'Infanterie . deuxième partie, les munitions : titre VI : munitions pour mortiers : approuvé le 29 juin 1965, sous le n° 9254/DTA/INF/TT / Ministère de la Défense ; Etat-Major de l'Armée de Terre ; Bureau Instruction

Auteur(s) : France Ministère de la défense 1936-....

Autre(s) responsabilité(s) : France, État-major de l'armée de terre - Éditeur scientifique
France, Bureau Instruction - Éditeur scientifique

Editeur, producteur : Paris : A.I.A.T., 1966

Description matérielle : 1 vol. (74 p.) : ill. ; 21 cm

Note sur l'édition et l'histoire bibliographique : Réimpr. : 1994

Sujet - Collectivité : France Armée. Infanterie. -- Règlements

Sujet - Nom commun : Munitions -- Règlements